

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLERE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 15 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 juin 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme BOGNARD. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

S'étaient fait représenter : M. BAYSSAC (qui a donné procuration à M. MAZODIER). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme FRANCO). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absent excusé : M. MAUBOULES.

A été nommée secrétaire : Mme AUCLAIR

### SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	29	32	

**N°2021.06.03**

### **OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

RAPPORTEUR : Mme AUCLAIR

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, dont l'article 19 prévoit que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant que Mme Ornella AUCLAIR a été désignée, par la délibération n°2020.06.09 du 23 juin 2020, comme représentante pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant que, suite à la démission de Mme Thérèse RAYNEAU PILLER, Mme Ornella AUCLAIR a été élue adjointe au Maire par la délibération n°2021.02.03 en date du 23 février 2021,

Il convient donc de procéder à son remplacement et de proposer un nouveau délégué pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**PROPOSE** de désigner Mme Christine FERRER pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Envoyé en préfecture le 16/06/2021

Reçu en préfecture le 16/06/2021

Affiché le



ID : 064-216401299-20210615-6414020210603-DE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name or set of initials.